

BRÈVES

>> SEIVA

PROJETS DE LA SEIVA

La SEIVA organisera fin 2012 une Assemblée générale extraordinaire afin de faire voter ses statuts modifiés et d'élire le nouveau Président qui succèdera à Alain HOUPERT.

LA SEIVA À LA RENCONTRE DES RIVERAINS

Dans le cadre des actions 2012 de la SEIVA décidées en Conseil d'Administration, Catherine et Elodie, chargées de mission, ont, depuis le début de l'année, organisé trois permanences dans les Mairies autour de Valduc. L'occasion de rencontrer les riverains, d'en savoir plus sur leurs préoccupations et de répondre à leurs interrogations.

>> VALDUC

MISE EN VEILLE DU CENTRE SPÉCIAL MILITAIRE DE VALDUC

Après six années d'activité au profit de la maintenance des têtes nucléaires des missiles aéroportés, le centre spécial militaire de Valduc (CSMV), dépendant de la base aérienne 102 de Longvic, a été mis en veille le 11 avril dernier. Il pourrait rouvrir dans quelques années pour répondre aux besoins.

NOUVEAU LOGO POUR LE CEA

Le CEA change d'identité graphique. Suite logique après le changement de nom du CEA, rebaptisé Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives en mars 2010. L'objectif de ce nouveau logo est de réaffirmer son engagement de recherche en faveur de l'industrie française.



ENTENDU PAR LES GENDARMES POUR AVOIR SURVOLÉ UNE ZONE SÉCURISÉE À TROP BASSE ALTITUDE

Le pilote d'un petit avion suisse, ignorant l'interdiction de survol de Valduc, s'est approché à une altitude inférieure à l'autorisation de survol et a remarqué l'impressionnant chantier lié au Traité de Défense franco-britannique signé en 2010. Cet incident étant relativement courant pour des pilotes de petits avions étrangers, l'affaire a été classée sans suite.

CEA VALDUC ET CONTAMINATION AU TRITIUM À SAINT MAUR-DES-FOSSÉS – SUITE

En novembre 2010, nous apprenions par communiqué de presse que le prêt d'un appareil que Valduc croyait neuf à une société prestataire en région parisienne, avait entraîné une contamination au tritium de plusieurs salariés de la société à Saint-Maur-des-Fossés, ainsi que de riverains et de l'environnement¹. Suite à sa plainte contre X déposée fin 2010 et classée sans suite le 12 mars 2012, le Réseau Sortir du nucléaire s'est constitué partie civile le 1er juin dernier fondant son action sur le principe de la Commission Internationale de Protection Radiologique (CIPR) selon lequel « toute dose de rayonnement comporte un risque cancérigène et génétique. »

>> PARTOUT AILLEURS

SANTÉ PUBLIQUE À PROXIMITÉ DES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES

L'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) a collaboré avec l'Institut de veille sanitaire (InVS), ainsi que l'Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Information (ANCCLI) afin de répondre à une des préoccupations des riverains qu'est l'impact des installations nucléaires sur leur santé. Un guide a été élaboré afin d'aider les acteurs locaux : il présente les avantages et les limites des études sur la santé (études épidémiologiques) telles que la faiblesse des effectifs pour obtenir des résultats fiables. Le document recommande ainsi de réaliser les études sur la durée ou de les conduire sur plusieurs sites simultanément.

SAVOIR & COMPRENDRE

Vous souhaitez en savoir plus ?

N'hésitez pas à nous contacter ...



seiva

Maison des Associations
Boîte FF4

2 rue des Corroyeurs
21 068 DIJON CEDEX – France
Tél. : 03.80.65.77.40



... ou à consulter notre site internet www.seiva.fr

Édité par la SEIVA

Directeur de la publication :
Alain Houpert, Président de la SEIVA
Rédactrices :
Catherine SAUT, Elodie JANNIN

Graphisme : Elodie JANNIN
Impression : S'PRINT
Dépôt légal et n° ISSN : 1277-2879

Le bulletin *Savoir & Comprendre* peut être obtenu gratuitement à la SEIVA ou dans les mairies des communes avoisinant le CEA de Valduc.



seiva

Structure d'échange
et d'information
sur Valduc

SAVOIR & COMPRENDRE

N°31 Septembre 2012



EDITO

SOMMAIRE

> Environnement :

DARPE :
Quelle demande d'autorisation de rejets et de prélèvement d'eau pour Valduc ?

Pour ses besoins, le CEA Valduc prélève de l'eau et rejette notamment du tritium. Or, ceci fait l'objet d'une réglementation précise appelée «DARPE».

Bilan des six décharges de matières non-radioactives du CEA Valduc

Les six décharges de déchets ménagers du CEA Valduc, la DARPE et les suites de Fukushima : Tels ont été les principaux sujets de la Commission Environnement de la SEIVA qui s'est déroulée le 4 Avril à Valduc.

> Brèves

SEIVA - VALDUC : UN ÉCHANGE FRUCTUEUX À POURSUIVRE

Les permanences organisées au début de l'année par la SEIVA dans les communes autour de Valduc (voir Brèves p 4) ont permis d'établir un constat : les riverains font un amalgame entre SEIVA et CEA. Cette confusion peut notamment s'expliquer par le fait qu'ils n'ont jamais eu de contact avec les salariées de la SEIVA. Cet édito est l'occasion de rappeler que l'association, créée à l'initiative du Préfet Jacques Barel en 1996, n'appartient pas au CEA Valduc. Sa force réside dans le fait qu'elle n'est ni anti ni pro nucléaire ce qui lui laisse une liberté d'action et d'expression. La SEIVA, pionnière en son genre, est l'« association conscience » de Valduc dans le sens où elle accompagne les riverains et le CEA à avancer ensemble de façon positive. Elle a en effet permis au centre de s'ouvrir aux échanges et aux débats. Ses expertises réalisées en parallèle du centre pour comparatif sont également un plus. La priorité de cette association de vigilance est d'informer principalement les riverains habitant autour du centre.



Depuis 1996, une relation de confiance s'est instaurée entre la SEIVA et le CEA Valduc. Lors des Commissions, les différents directeurs ont toujours répondu à nos questions. A notre demande, ils nous ont fait visiter, en avril dernier, l'une des 6 décharges de déchets banals (voir p 3). Patrick Harcouët, Adjoint Communication et son prédécesseur, Richard Dormeval, parti en retraite, ont toujours été très disponibles. Le directeur, François Bugaut, s'est engagé à répondre à toutes nos interrogations dans la mesure du possible. Pour preuve, une copie du dossier de DARPE - Demande d'Autorisation de Rejets et de Prélèvement d'Eau - qui est en cours d'autorisation (voir p 2) nous a été donnée après en avoir émis le souhait.

En clair, la SEIVA n'est donc ni la courroie de transmission de Valduc, ni son gendarme. Elle est avant tout au service des riverains des huit communes soumises au risque nucléaire à savoir Salives, Léry, Moloy, Lammelle, Frénois, Poiseul la Grange, Le Meix et Echalot dont les Maires membres de droit et interlocuteurs privilégiés, se sentent concernés par le sujet et s'impliquent dans la vie de l'association.

J'espère que cet échange fructueux SEIVA-Valduc se poursuivra dans le même climat d'ouverture et de confiance qui existe aujourd'hui.

Catherine BURILLE

Présidente de la Commission Environnement de la SEIVA Maire de Léry

DARPE : Quelle demande d'autorisation de rejets et de prélèvement d'eau pour Valduc ?

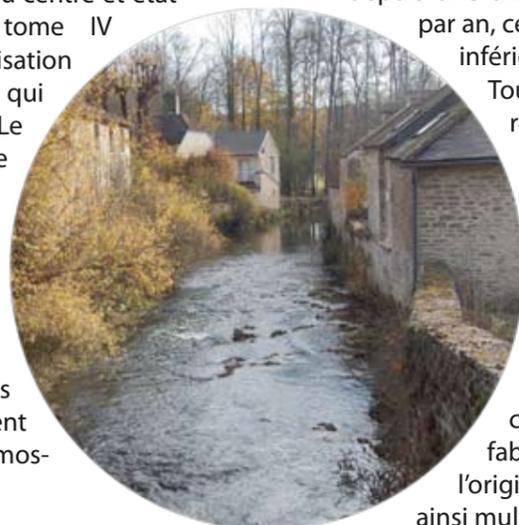
Pour ses besoins, le CEA Valduc prélève de l'eau et rejette notamment du tritium. Or, ceci fait l'objet d'une réglementation précise appelée « DARPE ».

QU'EST CE QU'UNE DARPE ?

Pour son fonctionnement et ses besoins, le CEA Valduc prélève de l'eau grâce à sa station de pompage. Par ailleurs, l'activité du centre entraîne la production d'effluents radioactifs et chimiques. Or, les prélèvements d'eau ainsi que les rejets font l'objet d'une réglementation bien spécifique. Le centre dispose d'une autorisation de rejets depuis 1995, qui doit être renouvelée. Pour cela, il doit formuler une Demande d'Autorisation de Rejets et de Prélèvement d'Eau (DARPE). Une fois validée, cette nouvelle autorisation sera intégrée au référentiel de sûreté du centre, et mise à jour en fonction des évolutions du CEA Valduc. Le 7 janvier 2011, Valduc a remis un dossier de DARPE à son autorité de sûreté. Elle devrait être applicable dans les prochaines années.

QUELLE AUTORISATION DE REJETS DEMANDE LE CEA VALDUC ?

Si les premiers tomes du dossier sont consacrés aux généralités (présentation des activités du centre et état environnemental du site), le tome IV présente lui la Demande d'Autorisation de Rejets et de Prélèvement d'Eau qui comprend différentes rubriques. Le CEA Valduc n'a pas formulé de demande de rejets atmosphériques chimiques car, selon la Direction, il n'utilise que des quantités de produits chimiques « extrêmement faibles ». À l'heure actuelle, les eaux issues des zones contaminées sont évaporées. Les matières radioactives qu'elles contiennent sont donc intégrées aux rejets atmosphériques.



Les rejets annuels de tritium du centre pourraient être multipliés par 2 ou par 3 dans les 10 ans à venir.

ET LE TRITIUM ?

Concrètement, le centre de Valduc a demandé à ce que l'autorisation de rejets en tritium soit arrondie à 1800 TBq (au lieu de 1850), soit 5 grammes par an, en sachant qu'il n'en rejette actuellement qu'1 gramme par an.

Il est nécessaire de garder une certaine marge car comme toute industrie, il n'est pas à l'abri d'un rejet intempestif. Par ailleurs, les projets à venir viendront augmenter les rejets dans des quantités qui dépendent des décisions de l'Etat en matière de nouvelles installations.

QUELLE AUGMENTATION DES REJETS DE TRITIUM ?

Les rejets de tritium du centre sont relativement stables depuis une dizaine d'années⁴ et avoisinent le gramme par an, ce qui, selon le Directeur de Valduc, est très inférieur à la limite de dose pour le public³. Toujours d'après François BUGAUT, les efforts réalisés pour la maîtrise des rejets ont atteint un niveau difficile à réduire. Essayer de diminuer davantage ces rejets constituerait un investissement coûteux et inutile étant donné le faible impact sanitaire. Le centre sera amené à augmenter ses rejets avec le traitement des déchets anciens, l'entreposage de matières supplémentaires ainsi que la construction de la future installation de fabrication du tritium à Valduc, basée à l'origine à Marcoule. Les rejets annuels seraient ainsi multipliés par 2 voire 3 tout en restant sous la limite autorisée des 5 grammes.

Cependant, le centre assure l'absence d'impact sanitaire pour les riverains.

Enfin, quelle que soit l'évolution du CEA Valduc, la SEIVA ne comprend pas la réticence obstinée à refuser une diminution de l'autorisation des rejets de tritium.

POURQUOI NE PAS PROFITER DE CETTE DEMANDE POUR DIMINUER L'AUTORISATION DE REJETS DE TRITIUM ?

Question posée par la SEIVA. Pour le CEA, Question posée par la SEIVA. Pour le CEA, il est nécessaire de garder une certaine marge car comme toute industrie, il n'est pas à l'abri d'un rejet intempestif. Par ailleurs, les projets à venir viendront augmenter les rejets dans des quantités qui dépendent des décisions de l'Etat en matière de nouvelles installations.

! BON A SAVOIR

Selon le Directeur du CEA, le laboratoire créé à Valduc suite au Traité de défense franco-britannique ne générera aucun rejet radioactif.

Bilan des six DÉCHARGES DE MATIÈRES NON-RADIOACTIVES du CEA Valduc

Les six décharges de déchets ménagers du CEA Valduc, la DARPE et les suites de Fukushima: Tels ont été les principaux sujets de la Commission Environnement de la SEIVA qui s'est déroulée le 4 Avril à Valduc.

BILAN DES SIX DÉCHARGES DE DÉCHETS NON-RADIOACTIFS DE VALDUC

La SEIVA a accueilli pendant 7 semaines Mélanie GAUDILLIER, étudiante en master 1 AES (administration économique et sociale) option AGT (administration générale et territoriale) de l'Université de Bourgogne.

L'objectif de son stage est d'en savoir plus sur les six décharges de déchets banals du centre de Valduc. En effet, suite au dossier de Demande d'Autorisation de Rejets et de Prélèvement d'Eau (DARPE, voir page 2), la SEIVA a découvert l'existence des six décharges de déchets non-radioactifs (alimentaires et industriels banals) dont le centre disposait dès sa création en 1957 et qui représentaient la seule filière d'élimination des déchets.

La décharge n°6 a fait l'objet d'un nettoyage à la suite de la découverte de fûts faiblement contaminés par du tritium et du plutonium.

A l'époque, le centre de Valduc, pour l'ensemble de ses déchets non-contaminés issus d'installations nucléaires, a suivi les mêmes pratiques qui étaient la règle au niveau national. D'après l'étude de Mélanie, « aucune autorisation d'exploitation n'a été portée à notre connaissance et aucune information sur l'état de ces décharges n'a été communiquée aux maires et leurs populations. »

Comme les objets mis en décharge n'ont pas été référencés, un recensement a été réalisé dans les années 90 par Jacques CORTELLA, Directeur Adjoint de Valduc, qui connaissait l'historique du centre. Même si elles sont toutes fermées aujourd'hui, trois d'entre elles font l'objet d'une surveillance et d'un contrôle particulier. En effet, suite à un effondrement de la route en 1994 ou 1995, des fûts vides de couleur noire ont été déterrés à la décharge n°4.

De plus, la décharge n°6 a fait l'objet d'un examen radiologique et d'un nettoyage à la suite de la découverte de fûts jaunes qui se sont révélés être faiblement contaminés par du tritium et du plutonium. Le directeur du CEA Valduc assure qu'un travail va être réalisé afin de garantir une bonne surveillance de ces décharges. Il certifie également l'absence de dégagement de méthane.

! BON A SAVOIR

Valduc étant une INBS – Installation Nucléaire de Base Secrète – la SEIVA n'a pas l'autorisation de se rendre sur le centre afin de prélever de la terre dans le but de l'analyser.

FUKUSHIMA 1 AN APRÈS – LES CONSÉQUENCES POUR VALDUC

Suite à la catastrophe de Fukushima en mars 2011, l'autorité de sûreté a demandé aux installations nucléaires de base secrètes telles que Valduc de réaliser une étude sur les conséquences de l'enchaînement d'accidents naturels (séisme, incendie, neige, etc), dit « effet falaise », plus importants que ce qui est pris en compte dans la réglementation actuelle afin de garantir la sûreté des installations. Résultat d'après le directeur : aucun effet falaise n'a été identifié que le centre ne connaisse déjà. Néanmoins,

les bâtiments sont remplacés et mis aux normes actuelles – antisismiques notamment – au rythme d'une grande installation tous les 10 ans. Une remise à niveau est réalisée pour les autres bâtiments notamment concernant le réseau électrique car l'incendie constitue le principal risque d'accident.

VISITE DE LA DÉCHARGE N°2 ET DU BÂTIMENT DE TRI ET DE CONDITIONNEMENT DES DÉCHETS ALPHA

Le CEA a proposé de faire visiter la décharge n°2 et le bâtiment de tri et de conditionnement des déchets alpha. Ce bâtiment est une nouvelle installation et remplace celui dans lequel sont entreposés des déchets alpha (plutonium et uranium) conformément aux normes des années 60. Le projet de construction a duré 5 ans et a coûté environ 20 millions d'euros dont 8 ou 9 millions d'euros de béton. A cette occasion, l'entreprise SNCTP, entreprise locale, qui a remporté le marché, a appris à réaliser du béton nucléaire, un savoir-faire très particulier qu'elle pourra mettre en avant pour d'autres marchés. Ce n'est qu'un bâtiment de transit : les déchets sont rentrés, comptés, conditionnés puis partent dans les exécutaires de l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra), organisme national qui doit les recevoir et les stocker.



! IMPACT SUR LA SANTÉ, LES CHIFFRES

L'impact sur la santé des rejets de Valduc¹ a été calculé d'après les autorisations et non les rejets réels attendus, qui sont inférieurs. Il correspond à près de 0,2 % de la radioactivité moyenne naturelle², ou encore 0,45 % de la dose autorisée de radioactivité artificielle³ pour un adulte. Rassurant, mais n'oublions pas qu'il n'a jamais été prouvé que ces petites doses étaient sans aucun effet.